

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 OCTOBRE 2025

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 15
Représentés : 17
Excusés : 2
Absents : 2

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à vingt heures, le Conseil Municipal d'Etriché, dûment convoqué par le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David LAGLEYZE, Maire.

PRESENTS : BREHERET Emmanuel, CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, DUPUY-CHANET Marie-Laure, GAUDIN David, GRIMAUULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, PETIT Sabrina, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine, WARY Grégory

EXCUSES : AUDARD Virginie donne pouvoir à LAGLEYZE David, GESTRAUD Samuel donne pouvoir à SAULGRAIN Henri

ABSENTS : AUGEREAU Line, JONET Nathalie

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Véronique DROUIN

Le procès-verbal de la séance de lundi 1^{er} septembre est adopté.

1. Convention riverains Route de Seiches : piège à eau

DCM2025-65

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que des travaux ont été réalisés Route de Seiches. Il a été installé des canalisations et des grilles d'eau pluviale sur la parcelle cadastrée C 2384.

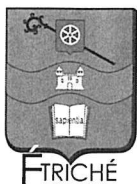
Il convient pour cela d'établir une convention entre les propriétaires et la commune, dont les modalités sont indiquées dans le projet de convention joint à ce dossier.

Monsieur le Maire explique les travaux, les pièges à eau étant difficilement installables sur le domaine public, nous les avons fait installer sur le domaine privé, pour un bon écoulement des eaux. L'entretien est à réaliser par le propriétaire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider cette convention.

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE



2. Gestion de location de salle

DCM 2025-66

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les élections municipales qui auront lieu en 2026, la commune pourrait mettre à disposition à titre gracieux des salles municipales au profit de tous partis politiques dans le cadre de la campagne électorale des élections municipales 2026.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter la mise à disposition à titre gracieux de salles municipales à tous partis politiques dans le cadre de la campagne électorale des élections municipales 2026.

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors des précédentes réunions, des contrats de location ont été faits.

3. Semaine bleue : cinéma Jarze-Villages

DCM 2025-67

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une semaine bleue est organisée, pour les seniors du territoire avec différentes activités, du 04/10/2025 au 11/10/2025.

Le CCAS de Jarzé-Villages organise une projection de film, au tarif de 4 € par personne. Si des personnes d'Etriché souhaitent aller regarder le film, il convient de signer une convention avec le CCAS de Jarzé-Villages. En fonction du nombre d'inscription, le CCAS de Jarzé-Villages refacturera la commune d'Etriché à raison de 4 € par personne. Si nous n'acceptons pas de signer cette convention, les habitants d'Etriché ne seront pas acceptés.

D STROESSER explique que les 4€ par personne correspondent à la participation à l'audio-visuel, pour chaque film diffusé. Il semble logique de participer dans cette optique.

G WARY demande combien il y a eu de participants l'année dernière, la réponse est aucune personne, mais peut-être qu'il n'y a pas eu assez de communication pour la semaine bleue.

Financièrement pour la commune, il n'y aura pas d'impact.

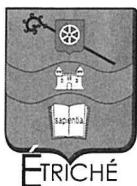
MP RIGAUD indique qu'à Tiercé, le film est diffusé sans refacturation.

Après débat, Monsieur le Maire propose de conventionner avec Jarzé-Villages.

DELIBERE :

Résultat du vote :

**POUR : 15
ABSTENTION : 1
CONTRE : 1**



4. Amortissement M57 : subventions versées

DCM 2025-68

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a basculé en M57 pour la comptabilité de la commune.

Il est nécessaire de définir la politique d'amortissement du Budget Principal de la commune.

Pour l'amortissement des subventions d'équipement versées, la commune déroge à la règle de l'amortissement prorata temporis. Les subventions d'équipement versées sont amorties en année pleine à partir du premier janvier qui suit l'année de leur versement.

Pour les subventions d'un montant inférieur à 1 000 €, l'amortissement se fait sur un seul exercice.

Selon l'article R2321-1 du CGCT les subventions d'équipement versées, sont amorties sur une durée maximale de cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel, des études ou des subventions versées aux personnes de droit privé, de trente ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations, et de quarante ans lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider les durées d'amortissements suivantes :

- 5 ans : subvention finance des biens mobiliers, du matériel, des études ou des subventions versées aux personnes de droit privé
- 15 ans : subvention finance des biens immobiliers ou des installations
- 20 ans : subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national
-

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

Les amortissements ne sont qu'une écriture comptable, il n'y a pas de décaissement.

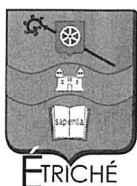
5. Matériel informatique

DCM 2025-69

S ROSEAU sort de la salle.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le PC de l'accueil de la mairie ainsi que le PC portable du Maire sont obsolètes, il faut donc les changer. Pour cela, nous avons obtenus deux devis :

- 1^{er} devis : entreprise SDO Informatique



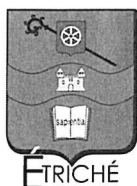
NX.KRUEF.001	Portable ACER Aspire SPIN ASP14-51MTN-59BZ Intel Core 5 120U 16Go 512Go SSD	Unité	1	972,00	972,00
SERV_NEWPORT	Intel Iris Xe Graphics 14" WUXGA IPS Tactile WIN11H Convertible 360° Préparation du portable : 1er démarrage + Mise à jour + logs nett.defra Installation logiciel gratuit: Plugin Java de Sun, Flash Player(*.swf) et Acrobat Reader de adobe(*.pdf), Klite Codec,quickzip, Openoffice (suite bureautique:*.doc,*.xls et *.pps) Mozilla Firefox autre navigateur internet,si graveur logiciel gravure... activation de la license et mises à jour du windows nettoyage et défragmentation du disque dur chargement de la batterie	Unité	1	35,00	35,00

Soit un total TTC de 1 007 € pour le PC du Maire.

0102-4701	Boitier TOOQ 4701 MATX empl GRAVEUR ventil 120mm sans alim	Unité	1	47,00	47,00
0105-500	Alimentation 500w vent 12cm 2 molex 3 sata garantie 1 an constructeur	Unité	1	44,00	44,00
0200-610G5	Carte mere GIGABYTE H610M H V2 vga hdmi -DDR5- matx s1700	Unité	1	96,00	96,00
0300-I3131P	I3-13100 3.4 -4.5ghz 12mo 4 coeurs INTEL PLATEAU s1700	Unité	1	139,00	139,00
0303-I08	Ventirad XILENCE I350 PWM 1700 ventilateur	Unité	1	15,00	15,00
0405-1656C	DDR5 16gb 5600 CRUCIAL CT16G56C46U5 -	Unité	1	63,00	63,00
0504-M500KA	SSD 500gb KINGSTON A2000 NVME PCIe M.2 garantie 2 ans constructeur Lecture séquentielle jusqu'à : 2200	Unité	1	55,00	55,00
0900-11PE	Windows 11-10 PRO 64bit KW9-00644 electronique	Unité	1	59,00	59,00
SERV_PCNEW	(Montage pc neuf offert) Installation Windows acheté Montage: assemblage des composants et paramétrage BIOS Installation Microsoft Windows Installation pilotes:carte mère (inf ou 4in1 ,audio ,réseau ,sata ,vidéo si option), carte graphique et carte en option Mise à jour Installation logiciel gratuit: Plugin Java de Sun, Flash Player(*.swf) et Acrobat Reader de adobe(*.pdf), Klite Codec,quickzip, Openoffice (suite bureautique:*.doc,*.xls et *.pps) Mozilla Firefox autre navigateur internet,si graveur logiciel gravure...	Unité	1	45,00	45,00

Soit un total de 563 € TTC pour le PC de l'accueil.

- 2^{ème} devis : entreprise RDG Informatique



Accueil (Poste Mathilde)

Boitier Itak Winco VM avec alimentation 500W	0,42	47,20	1,00	47,20
Ryzen5 5600 GT AM4 WStealthC	0,04	144,80	1,00	144,80
Carte mère Gigabyte B550M Aorus Elite	0,04	99,00	1,00	99,00
Mémoire 16 Go DDR4 3200 HIK	0,04	24,30	1,00	24,30
Disque SSD 500Go Crucial P310 6600mb/s	0,04	49,70	1,00	49,70
Logiciel Windows 11 Pro		191,00	1,00	191,00
Sous-total			6,00	556,00
Poste Mr Le Maire				
Portable ACER TMP214-55-G2-TCO-52CG		740,00	1,00	740,00
Intel Core 5 120U - 8 Go - 512 Go SSD				
Écran 35,6 cm (14") - garantie 2 ans				
W11pro				

Soit un total de 1 296 € TTC pour les deux PC.

R DRANO informe que forcer les PC pour installer Windows 11 peut entraîner un système instable par la suite.

R DRANO a fait un comparatif entre les deux devis et informe que le devis le moins cher des deux est tout à fait adéquat.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider le devis de RDG Informatique

DELIBERE :

Résultat du vote : POUR : 16

6. CCALS : Approbation du rapport annuel 2024 RPQS ANC

DCM 2025-70

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif par la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe. Il rappelle que chaque conseiller municipal a pu en prendre connaissance, que le conseil communautaire a délibéré favorablement le 4 septembre 2025 et que chaque commune doit en faire de même.

Monsieur le Maire propose en conseil municipal d'approuver le rapport annuel 2024 RPQS ANC.

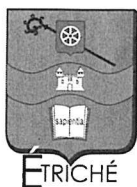
DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

7. CCALS : Approbation du rapport annuel 2024 RPQS AC

DCM 2025-71

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif par la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe. Il rappelle que chaque conseiller



municipal a pu en prendre connaissance, que le conseil communautaire a délibéré favorablement le 4 septembre 2025 et que chaque commune doit en faire de même.

Monsieur le Maire propose en conseil municipal d'approuver le rapport annuel 2024 RPQS AC.

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

La CCALS a des vraies difficultés en termes d'assainissement.

La STEP de Seiches Sur le Loir est en cours de réhabilitation, à Cornillé-les-Caves il y a également des travaux à prévoir. Ces travaux n'avaient pas été faits avant la fusion.

Y LAPEYRONIE indique qu'il y a une différence de montant de redevance en fonction des communes, lorsque les travaux n'ont pas été faits, les redevances sont moins élevées.

Monsieur le Maire dit qu'il y a des problématiques sur notre commune :

- Route du Porage : nous allons faire une réfection de voirie, il y aurait des travaux d'assainissement à prévoir, mais ces travaux ne sont pas prévus par la CCALS. Nous ne pouvons pas les faire, car nous n'avons pas la compétence assainissement. Les travaux sont estimés à 30 000 €.

- STEP : pas assez grande pour tout le lotissement à La Roulière. Y LAPEYRONIE demande si nous pouvons vendre des terrains sans assainissement collectif, nous les vendrons moins cher. La réponse est que ce n'est pas possible. D GAUDIN demande le coût des travaux pour la STEP, nous n'avons pas de coût précis, Monsieur le Maire dit environ 200 000€, H SAULGRAIN lui répond plus que cela. ML CHANET dit qu'au début la STEP était largement dimensionnée pour tout le lotissement. Monsieur le Maire répond que oui, mais il y a eu de nouvelles constructions dans le bourg, des divisions de maison et des maisons avec une seule personne rachetées par des familles.

S PETIT demande s'il est prévu l'assainissement collectif Rue du Patisseau, la réponse est non.

8. SIEMML : fonds de concours Route du Porage – Rue de la Mare

DCM 2025-72

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'enfouissement des réseaux Route du Porage va débuter début novembre.

VU l'article L. 5212-26 du CGCT,

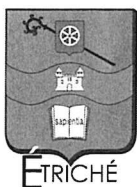
VU la délibération du Comité Syndical du SIEMML arrêtant le règlement financier en vigueur,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEMML en date de 17/12/2024 arrêtant la liste des opérations d'effacement des réseaux Effacement des réseaux aériens,

ARTICLE 1

La collectivité d'ÉTRICHÉ par délibération du Conseil en date du 06/10/2025 accepte de verser une participation pour l'opération et selon les modalités décrites en annexe 1, à savoir un montant total de 175 996.66 €.

Les modalités de versement de la participation seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML.



ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3

Le Président du SIEML,

Monsieur le Maire d'ÉTRICHÉ

Le Comptable de la Collectivité d'ÉTRICHÉ

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

Les travaux sont prévus à compter du 3 novembre. Enfouissement des réseaux électrique et télécom avec de nouveaux candélabres.

E BREHERET demande la durée des travaux. Concernant la RD jusqu'à Noël puis la Rue de la Mare en janvier

9. SIEML : fonds de concours Dépannages 2025

DCM 2025-73

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le SIEML a opéré des opérations de dépannage sur le réseau de l'éclairage du 01/09/24 au 31/08/2025.

VU l'article L. 5212-26 du CGCT,

VU le règlement financier du SIEML approuvé en comité syndical du 17 décembre 2019,

ARTICLE 1

La collectivité d'ÉTRICHÉ par délibération du Conseil en date du 06/10/2025 de décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP132-24-187	Etriché	383.83 €	75%	287.87 €	15/10/2024
EP132-24-188	Etriché	512.90 €	75%	384.68 €	18/11/2024

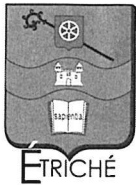
➤ Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1er septembre 2024 au 31 août 2025

➤ Montant de la dépense 896,73 euros TTC

➤ Taux du fonds de concours 75%

➤ Montant du fonds de concours à verser au SIEML 672.55 euros TTC.

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipale.



ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3

Le Président du SIEML,

Monsieur le Maire d'ÉTRICHÉ

Le Comptable de la Collectivité d'ÉTRICHÉ

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

Monsieur le Maire rappelle qu'en début de mandat les vieilles ampoules ont été remplacées par des LED.

10. Stationnement : Association France Camping-Car

DCM 2025-74

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association France Camping-Car – Mas de l'Hirondier 30110 LE PRADEL a fait une demande en mairie de stationner trois nuits sur le parking de la salle des sports du 15/09/26 au 18/09/26. Il y aura environ une vingtaine de camping-car.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux habitants d'Etriché sont membres de l'association. Ils feront leur assemblée générale suivi d'un repas au Nini's, c'est donc pour cela qu'ils demandent de s'installer sur la commune. Ils savent qu'ils n'auront ni eau, ni électricité, ni sanitaires.

Il y a un arrêté sur la commune interdisant le stationnement de caravanes mais nous pouvons déroger à cette règle.

D GAUDIN demande s'il y a du sport en semaine, la réponse est pas beaucoup, cela ne gênera pas le stationnement. Que vont-ils faire le soir ? Il ne faut pas de nuisance. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'y aura pas de problème. Il faudra prévoir également de refermer les barrières dès leur départ.

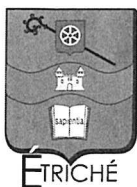
G WARY dit qu'il faut prévenir la pétanque. La pétanque a lieu les lundis et vendredis après-midi donc pas de nécessité de les prévenir.

Y LAPEYRONIE demande ce qu'il en est des poubelles. Monsieur le Maire lui répond qu'ils savent qu'il n'y a aucun service.

D STROESSER : si nous disons oui une fois, nous allons avoir d'autres demandes et que ferons-nous si nous avons des demandes de personnes extérieures d'Etriché. Monsieur le Maire lui répond que c'est une demande d'association, ce n'est pas un stationnement classique, nous délibérons à ce sujet, il n'y a pas jurisprudence. Lorsque nous aurons des demandes de particuliers, nous n'y répondrons pas, nous passerons en conseil municipal seulement les demandes provenant des associations.

D STROSSER lorsque les gens vont voir 20 camping-cars sur le parking, ils vont venir en mairie.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider ce stationnement du 15/09/26 au 18/09/26.



DELIBERE :

Résultat du vote :

POUR : 14

ABSTENTION : 3

11. ENS : création d'un périmètre de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles et acceptation de la délégation de ce droit de préemption

DCM 2025-75

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a entrepris des démarches pour entrer dans les ENS.

Nous avons reçu un courrier du Département nous indiquant que nous pouvions débiter l'élaboration de notre plan de gestion de l'ENS, mais ce courrier ne vaut pas systématiquement l'octroi d'une aide.

La commune s'est engagée en 2025 dans l'écriture du plan de gestion de l'ENS des Basses Vallées Angevine sur son territoire, afin de mettre en place un plan de gestion pour préserver la biodiversité de cet espace. Dans la poursuite de cet objectif, le Département se propose d'instaurer une zone de préemption au titre de sa politique sur les Espaces Naturels Sensibles et de déléguer ce droit à la commune, conformément à la possibilité qui lui est offerte au travers des articles L.113-14 et L.215-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

La mise en place d'un périmètre de préemption sur le territoire communal concerné par l'ENS « Basses Vallées Angevines » s'intègre dans une démarche de cohérence territoriale qui a pour objectif la mise en place d'un périmètre de préemption sur le territoire concerné par le plan de gestion.

Le périmètre de préemption proposé sur la commune s'appuie sur les contours définis à partir du périmètre ENS « Basses Vallées Angevines ». Les enjeux et objectifs de la mise en place de ce périmètre sont indiqués dans le mémoire justificatif. Le plan de gestion définira dans le cadre de sa stratégie foncière l'utilisation du droit de préemption et le devenir des parcelles acquises par la commune afin de préserver la biodiversité du site.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.113-14 et L.215-1 et suivants

Considérant le plan de gestion ENS « Basses Vallées Angevines » porté par la commune d'Étriché

Considérant l'intérêt pour la commune de mettre en œuvre ce droit de préemption sur le territoire communal concerné par l'ENS « Basses Vallées Angevines »

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

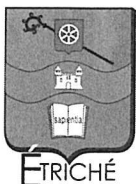
- d'approuver le principe de création d'un périmètre de préemption « Basses Vallées Angevines » par le Département au titre de sa politique sur les Espaces Naturels Sensibles
- d'approuver le projet de périmètre de préemption annexé à la présente délibération

Mairie d'Étriché

1, square de la Mairie - 49330 ÉTRICHÉ

02 41 42 60 01 - accueil.mairie@etriché49.fr - www.etriché49.fr

Siret : 21490132400019



- d'accepter la délégation, par le Département de Maine et Loire à la commune, du droit de préemption au titre des ENS pour ce périmètre.

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

Il s'agit des bords de Boires et de Sarthe.

12. Archivage : Avenant à la convention de mutualisation de service

DCM 2025-76

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de sa dernière séance, il a été validé la signature d'une convention de mutualisation de service avec la CCALS, concernant l'archivage.

Les dates de cette convention étaient du 08/09/2025 au 10/10/2025. Cependant, les travaux d'archivage ne seront pas terminés à cette date. Il convient donc d'établir un avenant jusqu'au 31/10/2025.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter cet avenant jusqu'au 31/10/2025.

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

Il a été acheté des étagères car il n'y aura pas assez d'archives détruites par rapport aux nouvelles.

Les dates sont modifiées mais il n'y aura pas plus de temps.

16. Informations diverses

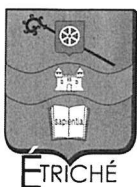
- Wifi salle de l'Alerte : demande du code Wifi pour la salle de l'Alerte, en option à 10 €.
- Réserve électorale : depuis le 1^{er} septembre, ne pas faire la promotion d'activités municipales, nous pouvons continuer à faire ce que nous avons toujours fait (ex : bulletin municipal, les vœux)
- Salle des sports : D GAUDIN dit qu'il y a un garde-corps penché sur le toit de la salle des sports, il faudrait faire une délimitation dans le parc à jeux. H SAULGRAIN lui répond que nous allons mettre un arrêté d'interdiction durant les travaux.
- Mairie : les travaux dans l'accueil de la mairie sont prévus mi-novembre.
- Horaire APS : nouveaux horaires à l'essai après les congés de la Toussaint 7h – 19h, il y a de moins en moins d'enfants jusqu'à 19h mais à 7h15 de plus en plus.
- Clôture avec tourniquet fait aux jeux de la salle des sports. G WARY dit qu'il n'y a plus de poubelle, oui c'est normal.
- Route de Seiches : point lumineux installé, à revoir les heures d'allumage.
- G WARY demande pour le chauffe-eau de la salle des sports, le devis est signé.
- G WARY demande si une personne est allée voir les propriétaires du chien à côté de l'école, Monsieur le Maire répond qu'il a demandé à Mathilde de regarder le cadre juridique de clôturer son terrain.
- D GAUDIN dit qu'il a été relancé sur la sécurisation de la gare, plusieurs vandalismes à la gare. C'est la CCALS qui est compétente, il n'y aura pas de caméra avant la fin du mandat. Y LAPEYRONIE demande si la commune doit autoriser la CCALS pour mettre des caméras, non ils le peuvent. E BREHERET demande combien il y a de gares sur le territoire

Mairie d'Étriché

1, square de la Mairie - 49330 ÉTRICHÉ

02 41 42 60 01 - accueil.mairie@etriché49.fr - www.etriché49.fr

Siret : 21490132400019



et combien sont isolées comme la nôtre. Il y a trois gares et une seule isolée, la nôtre. ML CHANET demande si les vandalismes ont lieu des deux côtés, la réponse est oui.

FIXE la prochaine séance du conseil municipal au lundi 3 novembre 2025 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

**Secrétaire de Séance
Véronique DROUIN**

Drouin

Etriché, le 7 octobre 2025

**Le Maire
David LAGLEYZE**



